



CONSEIL D'ADMINISTRATION REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 21/03/2017

L'an deux mille dix-sept le mardi vingt et un mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Président.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°5 - MARPA Budget primitif 2017

Présents :

M DEZALOS **Maire**
MME MANDEIX **Vice-présidente**
MME JOURNE-LHERISSON, MME LEBEAU **Adjointes**
M JACQUIN, MME PERTHUIS **Conseillers Municipaux**
M BAQUÉ, M DUMON **Désignés**
MME LABADIE **Conseillers Municipaux**
MME MAHAIE, MME RYCKWAERT **Désignés**

Absents excusés :

MME LASSORT (donne pouvoir à MME RYCKWAERT), M OURABAH (donne pouvoir à MME LEBEAU), MME COUSINET (donne pouvoir à MME MANDEIX), MME MEYRAT (donne pouvoir à MME JOURNE-LHERISSON)
MME JUILLIA (absente excusée), MME MENDES (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	011
Nombre de procurations :	04

I - Exposés des motifs

Nous soumettons à votre approbation le budget primitif 2017 de la MARPA de Boé.

Le budget global est en suréquilibre de 32 592.78€ avec un total dépenses de 420 609.92€ et un total recettes de 453 202.70€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 351 950.00€.

La section d'investissement est en suréquilibre de 32 592.78€ avec un total dépenses de 68 659.92€ et un total recettes de 101 252.70€.

II - Considérants et références juridiques

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

APPROUVER : le budget primitif 2017 de la MARPA de Boé, tel que présenté.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil d'administration,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Mme Catherine MANDEIX

M. Christian Dézalos